



## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 394-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 394-25 SUR LA TARIFICATION 2025 DE CERTAINS SERVICES**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 394-01-25 modifiant le règlement 394-25 sur la tarification 2025 de certains services a été adopté de la façon suivante :

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| Avis de motion :               | 30 avril 2025 |
| Dépôt du projet de règlement : | 30 avril 2025 |
| Adoption du règlement :        | 28 mai 2025   |
| Entrée en vigueur :            | 3 juin 2025   |

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2025

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier